

Le Moulmier (Saillé) (famille disparue au cours du XV^e siècle)

Cette famille est implantée à Saillé. Elle disparaît au cours du XV^e siècle. La faiblesse de la documentation la concernant interdit d'établir une généalogie.

Dans la liste de ceux qui, en 1386, se sont embarqués lors du voyage destiné à « aller querir madame la duchesse », Jeanne de Navarre, figure Morice Le Moulmier ; il reçoit 8 francs (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 206/4 ; JONES, Michael, « Le voyage de Pierre de Lesnerac en Navarre, 1386 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXI, 1984).

Dans les rentiers anciens du domaine ducal de Guérande, qui prennent en compte des informations dont les dates ne sont pas précisées, sont enregistrés Guillaume Le Moulmier et Julienne, son épouse (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1493, f^o 49 v^o, ainsi que Pierre (f^o 55 v^o) et Denis Le Moulmier (f^o 58).

En juin 1407, Perrot Le Moulmier, fils de Guillaume, est mentionné comme étant sous la curatelle d'Olivier Hebebar à qui, à ce titre, une sauvegarde est accordée (BLANCHARD, *op. cit.*, n^o 732)

Le 12 août 1408 est mentionné Guillo Le Moulmier (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462). Il décède avant 1437 (n.st.), à cette date sont notés les « hoirs » de Guillo Le Moulmier (*ibid.*, B 1484).

Jeanne Le Moulmier, fille et héritière de Perrot Le Moulmier, de Saillé, épouse Denis Jollan. Le 24 juin 1433 le duc anoblit leurs possessions –salines, « frosts », « baules », terres, prés, vignes, landes, moulin, maisons – tenues « prochement » du duc dans le « terrouer », biens qui sont désormais tenus à foi, hommage et rachat et selon « fié d'assise » (*ibid.*, B 127 n^o 120 ; *ibid.*, B 1469 ; BLANCHARD, *op. cit.*, n^o 2085). Le 12 février 1437, un minu, présenté au duc, précise les biens anoblis venant de Jeanne : une maison et courtil ; près de 7 journaux de terre ; 45 hommées de vigne ; 88 œillets et 2 livres 4 sous 5 deniers de rente (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1469).

Du mariage entre Denis Jollan et Jeanne Le Moulmier, sont connus deux enfants Jean et Thomasse (Arch. Loire-Atlantique, B 127/120 ; BLANCHARD, *op. cit.*, n^o 2085).

Le 21 mai 1489, Jeanne Le Moulmier veuve de Jean Jollan, fils de Denis, représentée par Jean de Kercabus, petit-fils de Jeanne, affranchit 30 sous 6 deniers de « taille » du

domaine ducal et, pour cela, verse 137 livres 5 sous (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492, f° 3 v° ; *ibid.*, B 1493, f° 7 ; qui indique qu'en 1541, le petit-fils de ce Jean de Kercabus Pierre de Kercabus, seigneur de Kercabus, est l'héritier de Jeanne Le Moulnier).

Le 23 décembre 1497, Jean Le Moulnier et Marguerite Le Rouxeau ainsi qu'Alain Labbé et Flourie Le Rousseau, son épouse, sont héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de Marc Le Rousseau ; Marie de Pontbriant, au nom de Jean le Pennec, leur réclame un paiement pour dettes de 90 livres 16 sous 8 deniers (*ibid.*, E 1230/1).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Le Moulnier (Saillé) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024